



Union fédérale Equipement – CFDT

***CAP des Agents et Chefs d'équipe d'exploitation
VN/PM du 26 octobre 2006***

PROMOTIONS 2006

Des propositions inacceptables de la part de l'administration !

- 5 promotions à CEE contre 19 en 2005 !
- 28 promotions à AES contre 169 en 2005 !

Des CAP locales qui élaborent au printemps de longues listes avec certains critères, une CAP nationale qui prend d'autres critères ! comme la prise en compte de l'ancienneté au 31/12/2005 et l'abandon de l'année de service militaire.

Résultat : beaucoup de proposés (161 à AES ; 103 à CEE) peu ou pas du tout de retenus !

Les élus CFDT n'ont pas cautionné cette situation et ont boycotté (seuls) la CAP

Selon le tableau et les règles de l'administration, seuls les services suivants bénéficient de promotion à AES au titre de 2006 (et encore faut-il que l'ancienneté des agents corresponde aux derniers critères)

DDE 21 (2) ; DDE 35 (2) ; DDE 52 (3) ; DDE 58 (6) ; SNBC (1); SN Toulouse (1); SN Nancy (1); SN Strasbourg (4); SN Seine (4) (nombre arrondi au chiffre inférieur)

Les autres = 0

Seul point positif : la promotion à CEEP par ratio de 10% des promouvables dans chaque service soit 45 en 2006

Même si l'accord Jacob signé par la CFDT (transposé a minima) permettra de reclasser les AE et stagiaires actuels en AES échelle 4, pour l'essentiel en 2007, la CFDT n'accepte pas que les agents et CEE des VN/PM soient des « laissés pour compte » !

Déclaration préalable des élus CFDT

Les élus CFDT constatent que les CAP locales se sont réunies au printemps et ont élaboré des listes de promotion sur les principes qui étaient en vigueur les années précédentes.

Les CAP locales n'ont pas été alertées des conséquences de l'application du décret 2005-1090 du 1^{er} septembre 2005 relatif à l'avancement de grade qui introduit un taux de promotion sur les effectifs de promouvables au 31 décembre de l'année précédente (80% pour les AE et 10% pour les CEE).

La prise en compte de l'ancienneté au 31/12/2005 conduit à diminuer de manière drastique le nombre de promotion à AES : une trentaine d'agents contre 169 en 2005 ! Nous attendons des explications sur le fait que 39 agents sont promouvables au 31/12/2005 mais la liste nominative qui nous a été communiquée est de 193 !

De même, concernant la promotion à CEE, l'application de la règle des 20% des postes offerts au concours de CEE, conduit à 5 promotions à CEE contre 19 en 2005 !

Au final une trentaine de promotion à AES alors que les CAP locales en ont proposé 161 ! 5 promotions à CEE alors que les CAP locales en ont proposé 103 !

Les nombreux agents qui figurent ainsi sur les listes de propositions des CAP locales attendent leur promotion à l'occasion de cette CAP, ils seront cruellement déçus.

Les CAP locales auraient du se réunir à nouveau afin de caler leurs propositions sur ces nouveaux critères. Cela n'a pas été le cas.

Concernant la transposition de l'accord Jacob au statut des agents et des CEE, nous constatons que la transposition dans la Fonction Publique Territoriale est plus avantageuse qu'à l'Équipement : déroulement de carrière jusqu'à l'échelle 6, indice majoré 415 contre 367 pour les agents, déroulement de carrière jusqu'à l'indice majoré 452 contre 429 pour la maîtrise ouvrière.

Tout est fait pour que les agents transférés optent pour la Fonction Publique Territoriale. Les agents des Voies Navigables, des Services Maritimes et leurs collègues des futures Direction Interrégionale des routes, sont des laissés pour compte !

Le fait que la volonté du ministère de transférer les agents à VNF se profile à l'horizon, nous conforte dans notre position.

Ceci nous conduit donc à ne pas participer à cette CAP afin de manifester notre mécontentement légitime.

***Pour tout renseignement complémentaire,
contacter les élus CFDT à la CAP locale
des agents de votre service
ou les élus à la CAP nationale***

**Bernard BIECHEL
Yann CHARRIERE
Patricia GOETZ**

Tél.: 06.73.99.94.94
Tél : 03.81.25.00.30
Tél : 06.80.46.49.27